Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique

Band: 5 (1886)

Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société: pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à sept francs; étranger, port en sus.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction du Bulletin à M. Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg. Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf sieben Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Alle Arbeiten und Anzeigen sind an den Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg zu adressiren.

Tir cantonal neuchâtelois.

Le 26 juillet dernier le canon du nouveau stand de Chaux-de-Fonds annonçait l'ouverture officielle du quatrième tir cantonal.

Cette fête a réussi au delà de toute attente. Beaucoup de tireurs l'ont jugée même mieux organisée et mieux comprise que le tir fédéral de 1863.

Les maisons étaient pavoisées, les deux extrémités de la rue Léopold Robert encadrées par des arcs de triomphe d'un fort bel aspect; celui à trois portiques, qui se dressait près de la gare, portait des cartouches allégoriques; celui de la Fleur-de-Lys était flanqué de deux anciens canons de cadets.

Le drapeau fédéral flottait allègrement au sommet de la tour du Temple français, les jardins même étaient décorés; bref, le grand village offrait un coup-d'œil charmant.

Vers dix heures arrivait le drapeau cantonal qui fut remis par M. Jean de Montmollin, colonel fédéral, vice-président du Comité d'organisation du tir de 1882.

C'est M. Grosjean, président du Comité d'organisation du tir de 1886, qui le reçoit et qui répond aux paroles pleines de patriotisme de M. de Montmollin.

A 1 heure, le premier coup de canon annonçait l'ouverture du tir qui, jusqu'au 2 août, a été des plus fréquentés.